



# PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le

24 MAR. 2026

N/REF: 038 / DCPAA/DOMSE/DA/DSUR/CIS/KDCE

## NOTE AUX USAGERS

Objet : vignette du 2<sup>ème</sup> trimestre 2026

Les usagers du port d'Abidjan sont informés que les vignettes de validation des macarons d'accès du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2026 sont disponibles à la Direction des Opérations Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement (Département Sûreté et code ISPS) et seront exigibles à partir du 13 avril 2026.

Aussi, sont-ils invités à régulariser leur situation financière auprès de la Direction des Finances et de la Comptabilité au plus tard le 08 avril 2026.

### Ampliations :

-TOUTES LES DIRECTIONS SECTORIELLES	13
- IVOIRE SURETE PORTUAIRE	1
-UCACI	1
-FEDERMAR	1
-S.G. COMMUNAUTE PORTUAIRE	1
-GSP-GN	1
-CSP	1
-OIC	1
- ARCHIVES	1

Pour le Directeur Général,  
et par délégation, le Directeur des Opérations  
Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement



**Colonel COFFI Yao Emmanuel D.**

Officier de l'Ordre National  
Officier de l'Ordre du Mérite Maritime

